



## **Communiqué de presse**

Le Ministère de l'Équipement et du Transport porte à la connaissance des transporteurs et des organisations professionnelles opérant dans le secteur de transport international routier de marchandises, ainsi que les administrations et les associations des opérateurs économiques exportateurs intéressés par ce secteur, que dans le cadre des orientations visant l'amélioration, la simplification et la rationalisation des dispositions organisationnelles et administratives, ce Département a procédé, à la mise en place, au niveau du port Tanger-Med, d'un bureau administratif chargé de l'octroi aux transporteurs des autorisations bilatérales étrangères relatives au transport international routier de marchandises.

L'objectif étant de rationaliser, faciliter et de rendre équitable et efficiente l'opération d'octroi de ces autorisations.

A ce titre, le Ministère de l'Équipement et du Transport exhorte l'ensemble des transporteurs souhaitant disposer des autorisations en question à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2013, de s'adresser à ce bureau installé au niveau du port Tanger-Med.